

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</p> <p>Séance du mardi 2 juin 2015</p> <p>Par suite d'une convocation en date du 22 mai 2015, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mardi 2 juin 2015 à 20h45 sous la présidence de Monsieur Alain Chamosset, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 14</p> <p>En exercice : 14</p> <p>Présents : 11</p> <p>Votants : 14</p> <p>Délibération n°D_2015_06_02_06</p>	<p>Etaient présents : M. Alain Chamosset, M. Patrick Falcoz, Mme Raphaëlle Cons, Mme Nathalie Venancio, M. Jean-Luc Barthod, M. Alain Cartier, M. Aurélien Chaîne, Mme Maryline Derouet, M. Fabrice Excoffier, M. Philippe Marguerie, M. Julien Verdier</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : M. Christophe Albert à M. Patrick Falcoz, M. Fabrice Bonnard à Mme Raphaëlle Cons, Mme Sandrine Jallin à M. Alain Cartier</p> <p>Absent excusé : /</p> <p>Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.</p> <p>Mme Raphaëlle Cons est désignée pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Renouvellement de la convention d'assistance retraite avec le Centre de Gestion de la Haute-Savoie

Vu la loi n°2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites,

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 portant réforme de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 définissant le statut général de la fonction publique territoriale, et notamment son article 24,

Vu l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée prévoyant la possibilité pour les collectivités de recourir à l'assistance administrative du Centre de Gestion pour réaliser toute tâche spécialisée concernant les agents des collectivités et établissements,

Considérant qu'en application de l'article 24 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les centres de gestion :

- peuvent assurer toute tâche en matière de retraite et d'invalidité des agents pour le compte des collectivités territoriales,
- sont habilités à recueillir, traiter et transmettre aux régimes de retraite, pour le compte des collectivités territoriales, les données relatives à la carrière et aux cotisations des agents,
- apportent leur concours aux régimes de retraite pour la mise en œuvre du droit à l'information des actifs sur leurs droits à la retraite,

Considérant la convention de partenariat 2015-2017 entre la Caisse des Dépôts et le Centre de Gestion de la Haute-Savoie (CDG74),

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de renouveler la convention d'assistance retraite avec le Centre de Gestion de la Haute-Savoie pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'assistance administrative à l'établissement des dossiers CNRACL, IRCANTEC et RAFP par le Centre de Gestion de la Haute-Savoie pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017.
- précise les domaines d'intervention du CDG74 : régularisation de services (stagiaire et titulaire), validation de services, rétablissement au régime général et à l'IRCANTEC, compte individuel retraite (CIR), simulation de calcul, demande d'avis préalable, liquidation de la pension, correction des anomalies sur les déclarations individuelles.
- dit que les crédits correspondants seront prévus aux budgets 2015, 2016 et 2017.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

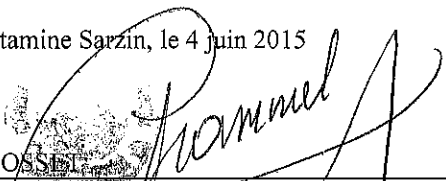
Envoyé en préfecture le 04/06/2015

Reçu en préfecture le 04/06/2015

Affiché le

510

ID : 074-217400860-20150602-D_2015_06_02_06-DE

<p>Délibération certifiée exécutoire</p> <p>Compte tenu de sa télétransmission le : 04/06/15</p> <p>Et de la publication le : 05/06/2015</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.</p> <p>Fait à Contamine Sarzin, le 4 juin 2015</p> <p>Le Maire,</p> <p>A. CHAMOSSET</p> 
--	---